



**C**onseil municipal : prochaine réunion  
du Conseil municipal :

**Le 20 mars 2017 à 19 h.**

**S**ecrétariat de mairie : Il  
est ouvert les mardi - jeudi et  
samedi de 9 h à 12 h et le vendredi de  
14 h à 16 h 30. Tel : 02 54 46 81 25



Courriel : [mairie.menars@wanadoo.fr](mailto:mairie.menars@wanadoo.fr)

Le secrétariat sera fermé du 6 au 8 mars.

**C**oupure de l'eau potable :

**Dans la nuit du 9 au 10 mars  
de 23 h 30 à 4 h du matin.**



**R**epas des anciens : Le Conseil  
municipal sera ravi de vous recevoir

**Samedi 11 mars à 12 h**

En salle des charmillles.

**Vous avez été invité ?**

**Inscrivez vous sans retard !**



**P**anneaux photovoltaïques :

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, un  
projet est soumis, de création d'un périmètre  
au sein duquel la pose de panneaux solaires et  
photovoltaïques ou d'éoliennes serait règlementée.  
Un dossier explicatif sera mis à la disposition du  
public à la mairie de Ménars aux heures d'ouverture  
du secrétariat, du 24 février au 31 mars 2017.

**P**lan Local d'Urbanisme :

**Enquête publique**

Dans le cadre de l'élaboration du PLU, une enquête  
publique est ouverte. Les documents sont  
consultables en mairie aux heures d'ouverture du  
secrétariat. Un Commissaire enquêteur reçoit les  
administrés le 27 février de 9 h à 12 h , le 16 mars  
de 9 h à 12 h et le 31 mars de 14 h à 17 h.

**E**chos du Conseil municipal du  
**27 février :**

- ♦ Le Conseil accepte le devis de la Société SIAM pour le suivi de la concession d'aménagement sur la zone des coutures.
- ♦ Le Conseil autorise le paiement des frais d'insertion de publicité liés au traité de concession avant le vote du budget.
- ♦ Le Conseil vote le recrutement à temps partiel d'un agent contractuel pour les TAP (Temps d'activités périscolaires - activité Théâtre).
- ♦ Le Conseil adopte les conventions avec Agglopolys concernant les autorisations du droit des sols et l'assistance pluridisciplinaire SVP.
- ♦ Le Conseil prend connaissance du rapport d'activité d'Agglopolys sur l'assainissement.

**E**tat civil :

Décès : Andrée JUBIN le 10 janvier

Marie PELLETIER le 5 février

Naissance : Yanis MASROUR le 10 janvier



**C**artes d'identité : A compter du 2  
Mars 2017, la procédure de délivrance de  
carte nationale d'identité sera simplifiée et traitée  
selon les modalités alignées sur la procédure en  
vigueur pour les passeports biométriques.



Afin de vous faire  
délivrer une nouvelle  
CNI (Carte Nationale  
d'Identité), il vous  
faudra vous rendre dans  
l'une des communes  
équipées d'une station

de recueil de passeports. La Mairie de Ménars  
n'étant pas équipée de cette station, vous pouvez  
faire votre demande à la mairie de Blois ou à celle  
de Mer. Vous pouvez faire une pré-demande sur  
internet :

<https://ants.gouv.fr>



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Val de Loire centre  
Sully-sur-Loire et Chalonnes  
inscrit sur la Liste du  
patrimoine mondial en 2000

[www.menars.fr](http://www.menars.fr)



## Inscriptions à l'école Victor Hugo :

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2017 ont commencé ! Si votre enfant est scolarisé à la rentrée prochaine, vous pouvez dès à présent prendre contact avec Mme Saint-Paul, directrice, au 02.54.46.86.53. Vous pouvez inscrire vos plus petits si ceux-ci ont 3 ans avant le 31 décembre 2017.



A bientôt dans le RPI Ménars - Villerbon-Saint Denis !



## Loire propre : l'opération annuelle de nettoyage des bords de Loire est programmée le 17 mars. Avec les enfants des écoles : PARTICIPEZ !

## Lotissement des « coutures » :

**Le c'est parti !** Après 15 années de recherches, d'études, de négociations, d'acquisitions foncières... un traité de concession vient d'être signé le 6 février avec la Société NEXITY, N°1 français de l'aménagement privé.

Au cours de 15 prochaines années, Nexity amènera donc, sur la zone des Coutures, un lotissement de 150 logements, dont 18 logements «sénior» et 8 logements sociaux dans un environnement de qualité.

Dans 4 ou 5 ans, une rue permettra l'accès à la zone industrielle, libérant ainsi la rue de Marigny.



## Stationnement sur les trottoirs :

Si aujourd'hui le stationnement des voitures est toléré sur les trottoirs, les automobilistes doivent veiller à laisser un passage suffisant aux piétons et aux voitures d'enfant (coté immeuble). Le stationnement en épi est donc déconseillé sur les trottoirs (particulièrement avenue Guillaume Charron).



Préférer le stationnement dans l'axe de la voirie.



Rappel : le stationnement est strictement interdit à l'angle de la rue Rouballay/RD2152, près du Bar de la Pompadour. La gendarmerie verbalisera les contrevenants.

## Carnaval :

**Vendredi 31 mars**

L'après midi, les enfants de l'école Victor Hugo font leur carnaval dans les rues de Ménars. Participez aux réjouissances !



Loir-et-Cher

La Chaussée-Saint-Victor  
Saint-Denis-sur-Loire  
Ménars  
Cour-sur-Loire

**05 MARS 2017**

départ 9h15 • semi-marathon  
départ 9h45 • 10 km

**SEMI-MARATHON**  
10 KM DES MÈES

2<sup>e</sup> ÉDITION

**ENTRE LOIRE et CHÂTEAUX**

Handi Sport  
Département Loir-et-Cher

INSCRIPTION uniquement sur : [www.asj41.fr](http://www.asj41.fr)

GO LOIRE, La Chaussée Saint-Victor, Loir-et-Cher, Centre Val de Loire, EDF, ROLLIN Imprimerie, Colibris, VAL DE FRANCE, Organisé par l'ASJ running de La Chaussée-Saint-Victor, ASJ running

## Ecole du Sacré Cœur : Oyez, oyez!

Vous êtes invités à festoyer

**le 31 mars à 20 h**

Salle des fêtes de Suèvres  
(Rue de la République)

Tarif : adulte : 18 €

Enfant - 12 ans : 9 €

(Apéritif-entrée-plat-dessert-café)

(hors vins)

**Réservation à l'école**

**Tel : 02 54 46 82 22**



Menu : apéritif, entrée, plat, dessert, café (vin non compris)



A 18 h 15 en l'église de Ménars

**CONCERT DES ENFANTS**

**Moto Club Ménarsois** : Les beaux jours vont bientôt faire frémir vos montures et le club envisage organiser quelques sorties en 2017.

Une réunion d'information et d'échange est prévue le mardi 14 mars à 19h00 à la Salle des Charmilles au 16 rue André Rouballay. Amis motards, parlez-en autour de vous !

Pour tout renseignement  
Georges GLEDEL  
au 06 73 78 73 06



**Tournoi de mini-foot au city-stade** (chemin du pas St Martin)

Constituez une équipe de 3 entre amis, en famille, avec vos voisins (masculin/féminin). Ambiance garantie ! **Prendre contact avec Felis Dos Santos** Tel : 06 80 41 19 86  
Par Mail : [Felis.elo@live.fr](mailto:Felis.elo@live.fr)



**Votre adresse mail** : confiez votre adresse mail à la mairie : vous serez mieux informés. ([mairie.menars@wanadoo.fr](mailto:mairie.menars@wanadoo.fr))



**Océnologie** : Prochaine soirée le **vendredi 17 mars 2017** de 19h00 à 22h00

à la Salle des Charmilles

Le thème sera « les vins du Languedoc-Roussillon »  
La participation est de 20 euros par personne.  
Réservez dès maintenant votre soirée auprès de Philippe TRIOREAU : mail : [ptrioreau@orange.fr](mailto:ptrioreau@orange.fr)

**Art floral** : Prochain cours le **jeudi 23 mars de 20h00 à 22h00**

à la Salle des Charmilles  
16 rue André Rouballay.



La participation est de 23 € par séance (fleurs coupées incluses).

Contactez Bernadette WILBERT au 06 27 77 42 34 ou Andrée LAVAL au 02.54.46.87.95 pour réserver votre soirée.

**L'Amicale ménarsoise vous invite au CLUB DE JEUX**

Mercredi 8 mars à 14 h 30

Mercredi à 22 mars 14 h 30

Mercredi 5 avril à 14 h 30

Mercredi 19 avril à 14 h 30

—En salle des Charmilles—

**L'Assemblée générale de l'amicale aura lieu le mercredi 1er mars à 15 h**



**Gymnastique** le mercredi de 19h30 à 20h30

Salle des Charmilles au 16 rue André Rouballay.



La cotisation est de 100 euros pour l'année. Contacter Elisabeth EVRARD (02 54 46 83 49)

**Tennis : appel à volontaires** : Ménars dispose d'un beau court de tennis mais cette activité a besoin d'un nouvel essor. L'ASLM lance un appel à volontaires pour redynamiser cette section. En effet, Karl LANGREBE, qui s'en occupe à ce jour, souhaite passer le flambeau.

**Alors avis aux tennismen ménarsois !**



**Offices religieux** :

Les messes dominicales sont célébrées à l'église de Villebarou à 10 h 30.

1er mars à 18 h : mercredi des cendres à Villebarou.



**Les urgences médicales:**

**PHARMACIES**

Appeler le **3237** Identifiez votre commun

**MEDECINS**

en cas d'urgence, appeler le SAMU en faisant le **15**

**CHIRURGIENS-DENTISTES**

Dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Appeler le **02 54 78 17 26**

**KINESITHERAPEUTES**

Soins respiratoires d'urgence : Appeler le **02 54 56 84 84**

**CENTRE ANTI-POISON** : Appeler le **02 41 48 21 21**

**L**e **blaireau** : Ce mammifère vit surtout la nuit. Il est court sur pattes. Son corps est massif et ramassé. Il peut peser de 15 à 25 kg. Le pelage du blaireau ne se renouvelle qu'une fois dans l'année. Il possède une paire de glandes anales qui sécrètent un liquide jaunâtre utilisé pour délimiter le territoire et signaler l'occupation des terriers. Le blaireau est un animal semi plantigrade.

Les terriers sont creusés dans un sol bien drainé, facile à creuser et suffisamment solide pour que la partie surplombant le terrier ne s'effondre pas. Souvent, ils sont en forêt. Il faut une pente pour faciliter l'évacuation des déblais et aussi un couvert végétal permettant à l'animal de quitter et regagner discrètement son terrier. Les colocataires peuvent être le renard, le lapin de garenne.

Le blaireau se nourrit de vers de terre, campagnols, escargots, limaces, insectes, amphibiens, hérissons, lapereaux, charognes et aussi racines, bulbes pommes, prunes, noix, glands, blé, orge... Ils n'hibernent pas. L'hiver, ils sortent de leurs terriers peu de temps. Les blaireaux creusent des trous de 10cm de profond environ pour y déposer leurs laissées à plusieurs mètres des terriers.

Ils peuvent s'accoupler à n'importe quelle saison mais surtout les cinq premiers mois de l'année. Les blairelles ont une implantation différée dans la muqueuse utérine en décembre, janvier. La gestation dure 6 à 7 semaines. Les blaireautins peuvent être de père différents pour la portée. Les blairelles préparent une chambre de mise bas avec des herbes sèches et aussi une chambre pour les déjections des petits. Les blairelles ont une seule portée par an, souvent 2 ou 3 blaireautins en février mars. A la naissance, les blaireautins pèsent 75 à 130g. Les premières sorties à l'air libre ont lieu vers l'âge de 8 semaines. Les tétées sont complétées par des régurgitations de la mère. Ils sont sevrés à l'âge de 4 mois.



	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1											
2											
3									A		
4											
5		M									
6										R	
7						E					
8											
9											S
10											
11					N						

**Horizontalement** : 1/ Certain - Apte à  
 2/ Carte maîtresse - Dense - Au cœur du luxe  
 3/ ...et les autres - Règle - Voiture de location  
 4/ Financier 5/ Prince arabe - « Deux » à Rome - On l'attend 9 mois 6/ Doux à Londres 7/ Paresseux - Bombe à gaz 8/ Belle fille - Article d'Arabie - Mesure d'intelligence 9/ Non réglée - Os parent du radius 10/ Allure de quelqu'un - Lien 11/ Note - Sujet indéterminé - Intercours dans la cour.

**Verticalement** : A/ Préserver C/ Sec comme le pain - « Beau » pour un homme D/ Spécialiste - Lac pyrénéen E/ Pour des « téraoctets » - Rapace le plus rapide F/ Inflammation des ganglions - Pour le Royaume uni G/ A la tête du Président - Note - Une part supplémentaire H/ Voiture - Inflammation du côlon I/ Surface J/ Unité de mesure d'éclairement - Echanger K/ Banni - Catalogue

## MOTS CROISES

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	R		G	E	R	I	A	T	R	E	
2	R	A	P	S	I		M	I			
3	E		E	R	S		L	I	M	A	S
4	S	O	U		E	P	I		O		A
5	U		H	A		A	N	A	N	A	S
6	L	U		G	A	Y		D		M	
7	T	E	D		D	E	P	O	S	E	R
8	E	P	I	E	U		E		U	N	I
9	R		C	E	L	E	S	T	E		D
10		P	O		E	M	O	N	D	E	E
11	M	I		C	R	A	N	T	E	U	R